MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Paris

Commune : Paris 14

Autres communes :

R500

Appellation : Maison internationale

Monument(s)

Appellation : Maison internationale

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 08/10/2026

Étendue de la protection : Sont inscrits au titre des monuments historiques : - la Maison internationale en totalité, à l'exception des deux salles de théâtre récemment aménagées (la salle dite Resserre » et la salle du sous-sol dite Galerie » installée à l'emplacement de l'ancienne salle de squash) et de la terrasse en bois aménagée au sud ; - le Pavillon administratif en totalité ; - les façades et toitures de la Résidence Honnorat ; - la galerie à arcades en totalité ; - les grilles d'entrée ; - et le terrain d'assiette compris entre les grilles, les pavillons et la Maison internationale. La Maison internationale est sise 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris sur la parcelle 2 section BD d'une contenance de 25 667 mètres carrés et sur la parcelle 3 section BD d'une contenance de 36 631 mètres carrés. Le Pavillon administratif est sis 17 boulevard Jourdan, 75014 Paris. La Résidence Honnorat est sise 19 boulevard Jourdan, 75014 Paris. La Résidence Honnorat, le Pavillon administratif, la galerie à arcades et les grilles d'entrée se trouvent sur la parcelle 3 section BD d'une contenance de 36 631 mètres carrés. Le terrain d'assiette compris entre les grilles, les pavillons et la Maison internationale se trouve sur la parcelle 2 section BD d'une contenance de 25 667 mètres carrés et sur la parcelle 3 section BD d'une contenance de 36 631 mètres carrés.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.